

# Débats des Communes

TROISIÈME SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT

## CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, le 22 juin 1903.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

### PREMIÈRE LECTURE.

Bill (n° 204) modifiant les lois concernant la naturalisation des aubains.—(Le très honorable sir Wilfrid Laurier.)

### COMMISSIONS ROYALES DES MOYENS DE TRANSPORT ET DES CONCESSIONS HYDRAULIQUES.

Le PREMIER MINISTRE (Très honorable sir Wilfrid Laurier) : M. l'Orateur, avant de passer à l'ordre du jour, j'avais promis à mon honorable ami, le leader de l'opposition (M. Borden, Halifax) de lui fournir aujourd'hui certains renseignements concernant les deux commissions que le gouvernement a créées, l'une concernant les moyens de transport et l'autre les concessions hydrauliques au Yukon. En ce qui a trait à la première, la Chambre sait déjà que nous nous proposons de choisir sir William Van Horne et MM. John Bertram et Harry Kennedy. Ce dernier nous a appris qu'il ne pouvait pas remplir la charge de commissaire et nous l'avons remplacé par M. Fry, de Québec. M. John Bertram n'a pas mis de condition à son acceptation. A la première ouverture, sir William Van Horne s'est montré disposé à prêter son précieux concours à la commission. Depuis, il a laissé entendre au ministre des Travaux publics (l'honorable M. Sutherland) que, vu ses autres engagements et certaines affaires de famille, il ne croyait pas pouvoir accepter les fonctions de commissaire, et il lui a demandé de le délivrer de cette tâche et de le dégager du consentement conditionnel qu'il avait donné. Nous n'avons pas voulu nous rendre à la demande implicite de sir William Van Horne et nous espérons encore pouvoir assurer au pays les services précieux qu'il pourrait rendre au sein de cette commission.

Quant à la seconde commission, celle des concessions Treadgold et autres au Yukon, monsieur le juge Britton a été nommé commissaire et il a accepté. Nous nous proposons de nommer une autre personne, mais à cause de divergences d'opinions et du fait qu'elle ne pouvait guère accepter les conditions que nous voulions lui offrir, nous avons résolu de requérir les services de monsieur le juge en chef Killam de la cour Suprême du Manitoba. Nous n'avons pas encore reçu son consentement.

### BESOGNE DE LA CHAMBRE—BILLS D'INTERET PARTICULIER.

M. A. C. LaRIVIERE (Provencher) : Avant de passer à l'article de l'ordre du jour relatif aux bills d'intérêt particulier, je pro-

poserai de nous occuper d'abord des bills que le Sénat nous a transmis après les avoir modifiés, modifications qui ne soulèvent aucune objection, je crois, afin que ces bills puissent être votés en troisième délibération. Il y a aussi sur le feuilleton deux bills qui attendent d'être votés en deuxième délibération et que nous pourrions, ensuite, renvoyer devant leurs comités respectifs.

Le PREMIER MINISTRE (Très honorable sir Wilfrid Laurier) : Le gouvernement n'a pas de conseil à donner ; il ne peut même pas consentir à cette proposition. C'est aux députés qui s'intéressent à des bills d'intérêt particulier à se prononcer. Quant à moi, je ne m'oppose pas à ce qu'on suive le conseil de mon honorable ami (M. LaRivière).

M. LaRIVIERE : Nous pourrions commencer à l'article 7 du feuilleton et épuiser la liste. Il y a quatre ou cinq bills.

Le PREMIER MINISTRE : Il s'agit d'étudier certains bills qui nous ont été transmis par le Sénat, et qui ne soulèvent aucune objection. S'ils provoquaient un débat, ils devront rester en suspens et attendre leur tour.

M. LaRIVIERE : Je propose :

Que les articles 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour soient lus maintenant.

La motion est adoptée.

### DEUXIÈME LECTURE.

Bill (n° 202) constituant en corporation la Société des missions de l'Eglise anglicane au Canada.—(M. Russell.)

Bill (n° 203) concernant la Compagnie de chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.—(M. Calvert.)

### CHEMIN DE FER GRAND TRONC PACIFIQUE.

La Chambre se forme de nouveau en comité pour délibérer le bill (n° 64) constituant en corporation la Compagnie dite "Grand Trunk Pacific Railway Company."

Article 4.

M. R. L. BORDEN : Je voudrais connaître quelle sera la longueur totale de la ligne projetée, afin de savoir quel est le rapport entre le capital de la compagnie et la longueur de son réseau.

M. McCARTHY : La ligne projetée s'étendra de Moncton à Québec ; de Québec au sud du lac Abittibi, au nord du lac Nepigon, jusqu'à Winnipeg ; de là à Edmonton, puis, en passant par le pas de la rivière aux Pins ou par tout autre défilé plus accessible, elle se rendra à Fort Simpson. Ces renseignements sont les plus exacts que je puisse fournir à mon honorable ami en ce qui a trait au parcours de la voie. Sans posséder d'informations précises, j'imagine que la dis-